

Suppression de l'Aide Médicale d'Etat : Mesdames et Messieurs les député(e)s, ne faites pas la même erreur de santé publique que le Sénat !

Le 7 novembre dernier, dans le cadre de l'examen du projet de loi Immigration, le Sénat votait la suppression de l'Aide Médicale d'Etat (AME) et son remplacement par l'Aide Médicale d'Urgence (AMU). France Assos Santé, de nombreuses autres associations d'usagers et humanitaires ainsi que de nombreux professionnels de santé ont immédiatement dénoncé une erreur majeure de santé publique et une instrumentalisation de l'AME au nom d'une idéologie conservatrice et rétrograde. Alors que le projet de loi arrive pour examen à l'Assemblée nationale, France Assos Santé exhorte les parlementaires à maintenir ce dispositif et à ne pas céder aux arguments opportunistes qui mélangent à tort santé publique et politique d'immigration.

Alors même que toutes les études scientifiques¹ concluent que l'Aide Médicale d'Etat (AME) ne constitue ni un appel d'air à l'immigration, ni un enjeu économique ; que 3 000 professionnels de santé se sont exprimés pour demander le maintien de l'AME ; que les associations d'usagers de la santé et les associations humanitaires démontrent que supprimer l'AME serait un danger pour la Santé Publique ; la droite Sénatoriale majoritaire a voté, contre toute raison, la suppression de l'AME.

Aucun argument ne va dans le sens de la suppression de l'AME :

- Raisons migratoires ? Faux, la santé est un motif marginal d'immigration (9.5% seulement des immigrés évoquent des raisons de santé comme motif d'immigration dans l'enquête Premiers Pas² en 2019). Par ailleurs à peine la moitié des personnes éligibles y ont recours, y compris quand elles sont installées depuis plusieurs années sur le territoire.
- Raisons économiques ? Faux, le coût de l'AME représente seulement 0.4% des dépenses de santé, et par ailleurs sa suppression entrainerait des retards de diagnostics et in fine des soins bien plus coûteux
- Un risque pour le système de santé ? Faux, au contraire l'AME permet de soigner en amont et en ville les problématiques de santé, et de désengorger les hôpitaux.

¹ <https://www.irdes.fr/recherche/enquetes/premiers-pas/note-methodologique-immigrer-pour-raisons-de-sante-enseignements-de-l-enquete-premiers-pas.pdf> / <https://www.insee.fr/fr/information/4172158>

² <https://www.irdes.fr/recherche/enquetes/premiers-pas/note-methodologique-immigrer-pour-raisons-de-sante-enseignements-de-l-enquete-premiers-pas.pdf>

Au-delà des motifs financiers et des questions de Santé Publique, essentiels, qui vont tous dans le sens du maintien de l'AME, rappelons qu'il s'agit également d'une mesure humaniste, qui permet de soigner des personnes en situation de précarité financière et sociale, qui ont pour beaucoup des parcours de vie difficiles et parfois même traumatisants. Nous rappelons également que bon nombre de ces personnes participent à l'effort national en travaillant avec des cotisations et contributions, sans pour autant bénéficier du statut d'assuré social.

La suppression de l'AME est une offense aux valeurs profondes de notre pays et un danger pour la Santé Publique !

C'est pourquoi France Assos Santé demande solennellement aux député(e)s de prendre toutes leurs responsabilités et de défendre le maintien de ce dispositif.

Contact presse : Service communication - 07 56 34 10 86 – communication@france-assos-sante.org